



COMPTE RENDU DU COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 12 NOVEMBRE 2009

A - Procès Verbal

Approbation à l'unanimité

B - Informations

B1 – Grippe A

La vaccination des enfants d'écoles maternelles et primaires est réalisée sur la base du volontariat, à partir du 26/11/09, dans les centres de vaccinations.

La vaccination des élèves de collèges et lycées se fera dans les établissements avec des personnels volants avec autorisation parentale.

L'ouverture des trois centres de vaccinations de Nantes intervient à partir du 12/11/09.

B2 – Organisation du Pôle Environnement du Travail

Pour rappel, le service social du travail a remplacé le service social du personnel.

D'autre part, s'est posée en séance la question de la confidentialité des informations transmises lors de la diffusion de volets des formulaires d'arrêt de travail.

C – Renforcer la prise en compte de la sécurité dans les différents actes de management

C.1-Développer la prise en compte de la prévention à chaque niveau de management

C-1.2 - Bilan des accidents de travail et de trajet

Trois CR en augmentation de fréquence d'accidents, malgré une baisse générale sur l'ensemble des services.

La gravité des accidents de trajets est en légère hausse.

Proposition d'une fiche d'analyse des causes d'accidents par CR.

Nous restons vigilants quant au suivi effectué concernant les agents qui auraient des arrêts de travail à répétition. Les jugements de valeur sur leur « rentabilité » ne sont pas loin.

Proposition de création d'un portail CHS avec, entre autre, une rubrique accident de travail tenu à jour régulièrement.



C-1.3 - Inspection CHS

Comme le prévoit la procédure, trois inspections ont eu lieu ou auront lieu en 2009.

La visite de l'école Louis Guitton a eu lieu le 12 mai ; celles de l'EHPAD de la Haute Mitrie et du Multi Accueil Vanille-Chocolat sont prévues avant la fin de l'année.

C-1.4 – Visites CHS

Trois visites sont prévues sur l'année :

Médiathèque Luce Courville

Complexe sportif Mangin Beaulieu

Conservatoire à Rayonnement Régional

C-1.5 – schéma d'organisation du service HSCT

L'administration annonce officiellement la nomination de 150 Agents Chargés de la Mise en Œuvre (ACMO) des plans de sécurité, en renforcement des 10 actuels.

Ces nominations se feront principalement parmi les chefs de services, après concertation dans chaque CR.

Le schéma d'une nouvelle organisation sera présenté en réunion plénière CHS de mars 2010.

C – 1.6 – Equipement de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail

Nous disposons d'une liste de l'ensemble des EPI et habillements distribués dans la collectivité. Cette liste est à votre disposition auprès des élus CHS.

Le code du travail oblige l'employeur au nettoyage des vêtements de travail. Une étude est en cours pour définir les modalités d'application de cette obligation (fréquence, type de vêtement, qui prend en charge ce nettoyage,...).

C.2-Animer le dispositif d'évaluation des risques professionnels

La municipalité s'est dotée d'un logiciel « Kitry » afin d'assurer un suivi sur les risques professionnels. Un référent par CR, a été formé à son utilisation. La liste de ces référents est à votre disposition auprès des élus CHS.

D'autre part, chaque CR a élaboré un plan d'action sur les risques professionnels. Ces plans sont consultables auprès des cellules de gestion de votre CR.

D – Conduites additives

D'ici la fin de l'année 2009, plus de 4 000 agents auront participé à la campagne de sensibilisation sur les conduites additives.



E – Absentéisme

En mars 2010, lors de la parution du bilan social 2009, un véritable bilan sur l'absentéisme se fera en comparaison avec le bilan social 2008.

G – Enveloppe CHS

Pour 2009, 12 000€ ont été dépensés sur 61 000€. L'essentiel de ces dépenses réside dans l'achat de fauteuils ergonomiques suite à l'avis de la médecine préventive.

Il est proposé que le CCAS intègre l'enveloppe CHS de la Ville.

Deux solutions :

1.mutualiser l'enveloppe qui resterait à 61 000€.

2.constituer l'enveloppe propre au CCAS au prorata du nombre d'agents, soit environ 6000€.

La CGT se positionne sur une mutualisation afin de conserver une certaine souplesse en cas de besoin plus important au CCAS.